



## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-197

**Objet : Prescriptions de l'enquête publique de la modification de droit commun n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune de BRINDAS**

Le Maire de la commune de Brindas,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 ;

**VU** l'arrêté en date du 24 mars 2025 prescrivant la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme ;

**VU** l'ordonnance en date du 3 juillet 2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon, désignant Monsieur Hervé FIQUET en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Olivier ZABOROWSKI en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

**VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du Plan local d'urbanisme de BRINDAS du 30 septembre 2025 à 14 heures au 16 octobre 2025 à 12 heures, soit pendant 17 jours.

Cette modification a pour objet, pour permettre la réalisation dans de bonnes conditions de la ZAC des Verchères qui doit renforcer la centralité de la commune, de faire évoluer le règlement de la zone Uz du PLU, pour mieux l'adapter à l'esprit de mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle du nouveau quartier, entre autres sur les règles en matière de stationnement.

**ARTICLE 2** : La personne responsable de la modification du PLU est la Commune de BRINDAS représentée par son maire, Monsieur Frédéric JEAN, et dont le siège administratif est situé à la mairie de Brindas (18 place de Verdun 69126 BRINDAS).

**ARTICLE 3** : Monsieur Hervé FIQUET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Olivier ZABOROWSKI en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

**ARTICLE 4** : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de BRINDAS où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi de 14h à 18h, jeudi de 8h15 à 12h, et le samedi de 9h à 12h).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : <https://www.brindas.fr>

Dès la publication du présent arrêté, tout personne pourra, sur simple demande adressée au maire, obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête publique.





**ARTICLE 5 :** Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier, à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet, qui sera tenu à disposition du public en mairie de BRINDAS pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- Par courrier postal avant le 16 octobre à 12h, à l'attention de Monsieur Hervé FIQUET commissaire enquêteur au siège de l'enquête : 18 place de Verdun 69126 BRINDAS.
- Par courriel à l'adresse suivante : [modificationplu@brindas.fr](mailto:modificationplu@brindas.fr) avant le 16 octobre à 12h.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <https://www.brindas.fr> pendant toute la durée de l'enquête.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- le 30 septembre 2025 de 14h à 16h à la mairie (18 place de Verdun 69126 BRINDAS)
- le 16 octobre 2025 de 9h à 12h à la mairie (18 place de Verdun 69126 BRINDAS)

**ARTICLE 7 :** Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le dossier de modification comprenant l'additif au rapport de présentation.
- les avis des personnes publiques consultées.

**ARTICLE 8 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera sous huitaine le maire, et communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de modification du PLU.

Il transmettra au maire l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

**ARTICLE 9 :** Le commissaire enquêteur transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BRINDAS et à la Préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, conformément à l'article R.123-21 du code de de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.brindas.fr>



**ARTICLE 10** : A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

**ARTICLE 11** : Cet arrêté fera l'objet des mesures de publication réglementaires.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête sera publié sur le site de la commune de BRINDAS à l'adresse [www.brindas.fr](http://www.brindas.fr), et affiché en mairie de BRINDAS 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête.

Un avis sera également porté à la connaissance du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Le Progrès et Tribune de Lyon) 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis d'enquête sera affiché, 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête, pour être lisible des voies publiques dans les différents quartiers ou hameaux de la commune ci-après :

- Route du Pont Chabrol
- Pont du Chalinel
- Parking du cimetière
- Parking de la salle des fêtes
- Place de La Paix
- Hameau En Cherest
- Parc des Sports
- Route de Saint Irénée (RD 75).

Il fera également l'objet d'un affichage électronique dans les mêmes conditions.

Une copie des avis publiés par la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion, ainsi que des photographies des affiches.

**ARTICLE 12** : Une copie du présent arrêté sera adressée :

- Au Préfet du département du Rhône
- Au Commissaire enquêteur.

Fait à Brindas,  
Le 5 septembre 2025

Le Maire,  
Frédéric JEAN





Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par L'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



# Avis au public

## Commune de BRINDAS Enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2025-197, le Maire de la commune de BRINDAS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BRINDAS.

La personne responsable de la modification n°4 du PLU est la commune de BRINDAS représentée par son maire M. Frédéric JEAN et dont le siège administratif est situé à la mairie de BRINDAS (18 Place de Verdun 69126 BRINDAS).

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la modification n° 4 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Hervé FIQUET en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de BRINDAS du 30 septembre 2025 à 14 heures au 16 octobre 2025 à 12 heures, soit pendant 17 jours. Le commissaire enquêteur recevra le public au siège administratif de la mairie de Brindas au 18 Place de Verdun 69126 BRINDAS les :

- 30 septembre 2025 de 14H à 16H
- 16 octobre 2025 de 9H à 12H

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site [www.brindas.fr](http://www.brindas.fr), en mairie de BRINDAS aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le poste informatique en mairie durant les horaires d'ouverture habituels de la mairie (lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi de 14h à 18h, jeudi de 8h15 à 12h, et le samedi de 9h à 12h).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : Modification n°4 PLU, par courrier postal à : Mairie de BRINDAS à l'attention de M. Hervé FIQUET, commissaire enquêteur, 18 Place de Verdun 69126 BRINDAS ou par courrier électronique à [modificationplu@brindas.fr](mailto:modificationplu@brindas.fr)

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté
- les avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BRINDAS aux jours et heures habituels d'ouvertures et sur son site internet, où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A BRINDAS, le 5 septembre 2025  
Le Maire,  
Frédéric JEAN



### Mairie de Brindas

18 Place de Verdun, 69126 Brindas  
Tél. 04 78 16 02 00  
[accueil@brindas.fr](mailto:accueil@brindas.fr)  
[www.brindas.fr](http://www.brindas.fr)

### Horaires :

lundi 9h-12h, 14h-17h  
Mardi 14h-18h  
Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h  
Vendredi 9h-12h, 14h-17h  
Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)



Accusé de réception en préfecture  
069-216900282-20250905-1972025-AR  
Reçu le 19/09/2025

